



INAPTITUDE AU POSTE etREPRISE

Par **bulsh**, le **05/02/2017** à **17:18**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en train de réunir les pièces à présenter au médecin du travail pour étayer mon dossier à l'inaptitude à mon poste qui se soldera, je pense, par mon licenciement.rnrnJe suis en arrêt depuis 2 mois et j'ai l'opportunité de pouvoir être embauché d'ici quinze jours à un autre poste dans une autre entreprise.rnrnPuis-je malgré tout lancer la procédure d'inaptitude auprès de mon employeur actuel? rnrnMerci

Par **morobar**, le **05/02/2017** à **19:25**

Bonjour,rn[citation]Puis-je malgré tout lancer la procédure d'inaptitude auprès de mon employeur actuel? [/citation]rnVous ne maîtrisez aucunement cette procédure et serez bien incapable de proposer quoique ce soit à l'employeur.rnC'est le médecin du travail qui apprécie l'aptitude du salarié et le cas échéant, prononce une inaptitude en 2 examens espacés de 2 semaines.rnSuite à quoi l'employeur dispose d'un mois pour rechercher un reclassement puis engager une procédure de licenciement.rnEn effet un salarié peut être inapte à un poste, mais apte à un autre emploi.rn[citation] j'ai l'opportunité de pouvoir être embauché d'ici quinze jours à un autre poste dans une autre entreprise. [/citation]rnDémission avec demande de dispense de préavis.